

(A)

(N° 42.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1855.

DENRÉES ALIMENTAIRES ⁽¹⁾.

Amendement présenté par M. VERHAEGEN.

J'ai l'honneur d'amender le sous-amendement de M. De Mérode, de la manière suivante :

Mettre au lieu de : *depuis Macon, etc.*, ce qui suit : *depuis Adinkerke jusqu'à Aubange.*

(1) Projet de loi, n° 9.

Rapport, n° 22.

Amendements, n° 25, 31, 35 et 41.
